

catholiques qui, par leur violence, pourront plonger la France dans un état de surexcitation extrême." Ça se réalise à la lettre.

La persécution fiscale contre les Congrégations

La direction de l'enregistrement vient d'établir la statistique générale des poursuites de toute nature exercées depuis avril 1896 jusqu'an 30 novembre dernier contre les congrégations pour la perception de la taxe d'accroissement :

2,038 contraintes ont été décernées : 1,202 contre les congrégations autorisées, 880 contre les congrégations et associations non autorisées.

815 instances ont été engagées : 506 contre les congrégations autorisées, 886 contre les congrégations non autorisées.

678 jugements ont été rendus, dont 520 relatifs aux congrégations autorisées.

290 saisies-arêts ont été pratiquées, dont 255 contre les congrégations autorisées ; 321 saisies immobilières, dont 258 contre les congrégations autorisées, et 5 saisies mobilières ont été autorisées par l'administration.

Enfin, 3 ventes mobilières ont été pratiquées.

C'est le bilan de la persécution fiscale, prélude de l'autre.

Bibliographie

La Sainte Bible Polyglotte, par F. Vigouïroux, Paris, Roger et Chernoviz ; Montréal, Cadieux et Derome, 1900. Fascicules II et III, pages 1027.

Ces deux fascicules, avec le premier que nous avons annoncé en son temps, forment le tome premier de cet ouvrage. Il en comptera huit, dont le prix est seulement de cinq francs le volume pour les souscripteurs.

La première Bible Polyglotte fut publiée en 1517. Le cardinal Ximénès, qui en avait conçu l'idée et le plan, en voyant enfin achevée cette œuvre colossale, s'écria : " Je vous rends grâces, ô mon Seigneur et mon Dieu, de ce que vous avez mené à bonne fin cette entreprise difficile."

Depuis ce temps, les Polyglottes se sont multipliées et perfectionnées. Mais il était réservé à notre siècle de sup-